

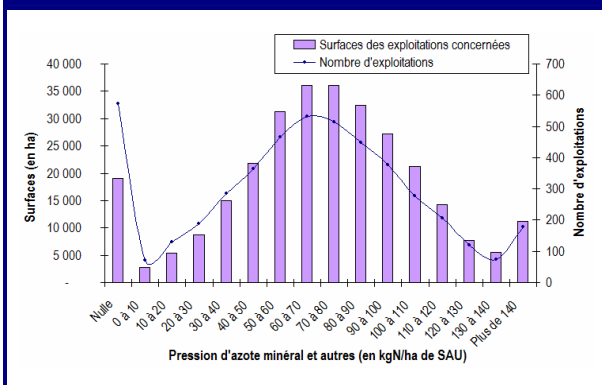
# Les principaux résultats

## Département du Morbihan

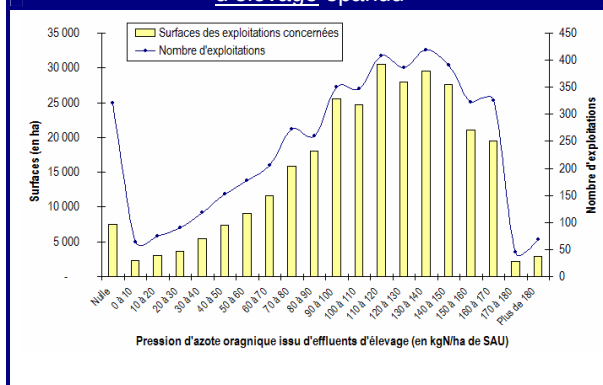
Jun  
2015

Nombre de déclarants dans le département produisant ou épandant de l'azote dans le département	5 256
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	4 800
Part des déclarants de la PAC 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	76,4 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2014 dans le département associées à une déclaration de flux d'azote	295 531 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2014 associée à une déclaration de flux d'azote	80,8 %
Pression d'azote organique issu d'effluent d'élevage	108,9 kgN/ha de SAU
Pression d'azote autres (minéral, organique autre, produits normés ou homologués)	72,2 kgN/ha de SAU
<b>Pression d'azote total (= Valeur de référence)</b>	<b>181,1 kgN/ha de SAU</b>

Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote minéral et autres épandu



Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote organique issue d'effluents d'élevage épandu



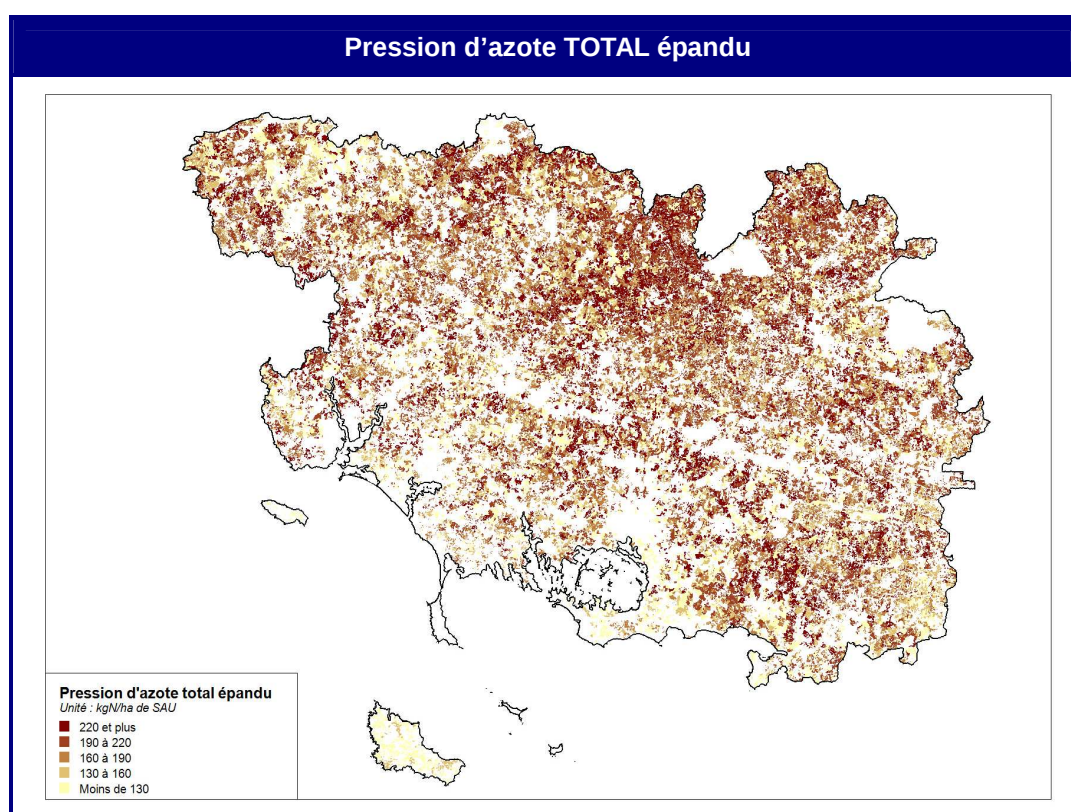
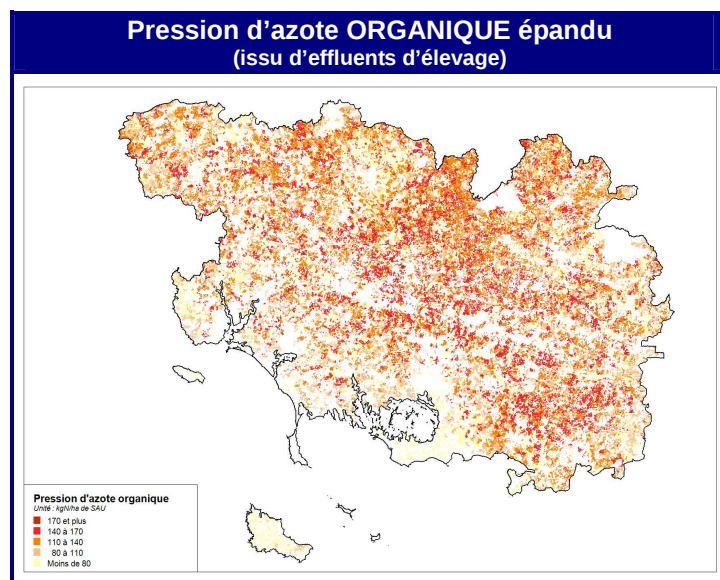
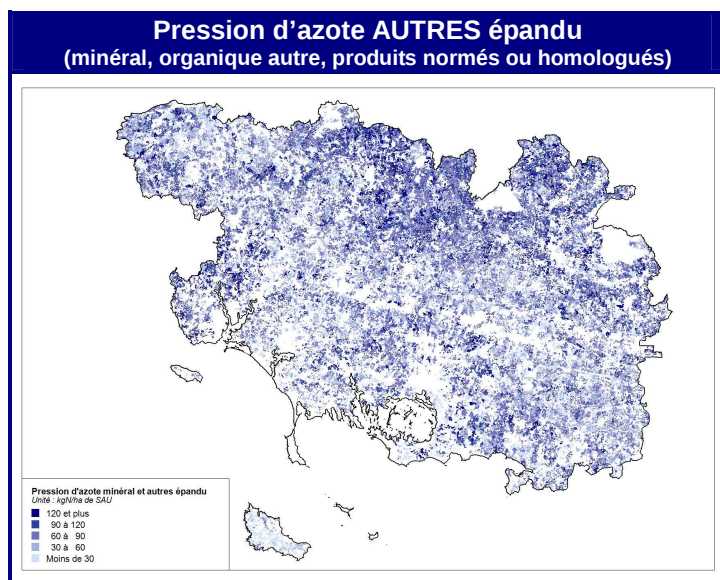
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu



Exploitations qui détiennent des surfaces dans le département | Surfaces uniquement du département

CAMPAGNE 2013 - 2014

DECLARATIONS DE FLUX D'AZOTE



### Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant au département, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2014. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département. Seules les déclarations valides ont été prises en compte.

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan**  
8 rue du commerce - BP 520  
56019 Vannes Cedex  
Téléphone : 02 97 68 12 00  
Fax : 02 97 68 12 01  
Courriel : [ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)